

CAHIER THÉMATIQUE

Intégrant le diagnostic territorial et
l'état initial de l'environnement

SYNTHÈSE

01-2

Dessinons

un avenir

qui a du sens

LES PIÈCES DU SCOT

01-1	Le résumé non technique (RNT)	Synthèse des cahiers thématiques	01-2
02	Le projet d'aménagement stratégique (PAS)		
03	Le document d'orientation et d'objectifs (DOO), intégrant le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)		
	Les Annexes		
04-1	Cahier thématique : Préambule	Le tableau présentant l'articulation entre les orientations et les plans / projets de rang inférieur	05
04-2	Cahier thématique : Socio-démographie, habitat et équipements	Le Programme d'Action	06
04-3	Cahier thématique : Économie	L'évaluation environnementale	07
04-4	Cahier thématique : Mobilité	La justification des choix retenus, intégrant l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	08
04-5	Cahier thématique : Ressources, paysages et milieux naturels	Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Vallée de l'Ariège	09
04-6	Cahier thématique : Eau, Énergie et Climat	Le Programme Territorial des énergies renouvelables de la Vallée de l'Ariège	10
04-7	Cahier thématique : Santé, Urbanisme et Risques	Le Plan Global des Déplacements de la Vallée de l'Ariège	11
04-8	Cahier thématique : Foncier	Le Plan Vélo de la Vallée de l'Ariège	12

TABLE DES MATIÈRES

1. Le SCoT, qu'es acquò ?	5
2. Un territoire vieillissant dont l'attractivité résidentielle s'érode	6
Une croissance démographique ralentie depuis 10 ans	6
Une dynamique de construction qui poursuit sa croissance, malgré le ralentissement démographique	7
Un territoire à « ré-habiter »	7
3. Un front territorial structuré par la vallée de l'Ariège	8
Des habitants situés dans le corridor de la Vallée	8
Des déplacements concentrés le long de la RN 20	8
Un développement économique contrasté	8
Une armature commerciale polarisée dans la vallée	9
Des Zones d'activités économiques diversifiées et conséquentes, déconnectées	9
4. Une empreinte carbone en diminution	10
Un usage encore timide des alternatives à la voiture	10
Le déploiement progressif de mesures en faveur de la sobriété énergétique	11
5. Des risques pour la santé susceptibles de s'aggraver	12
Vers une aggravation des risques majeurs naturels	12
Des activités humaines sources de nuisances	13
6. Un patrimoine naturel, remarquable et ordinaire, vecteur de l'identité ariégeoise	14
Une forte diversité des milieux naturels	14
Des continuités écologiques étendues	15
7. Des ressources naturelles conséquentes	16
De nombreuses ressources ayant une valeur économique	16
L'eau, une ressource sous pression	16
Des terres agricoles menacées	17
8. Une rupture annoncée du développement foncier	18
Une consommation foncière marquée sur l'ensemble du territoire	18
Un développement urbain récent tranchant avec le visage historique de la Vallée de l'Ariège	19
Les premiers pas de la réduction de la consommation de l'espace	19
En conclusion	20

Les données présentées dans ce document sont tirées des 8 cahiers thématiques annexés au SCoT.



1. Le SCoT, qu'es acqù ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document réglementaire de planification stratégique à l'échelle d'un territoire cohérent, celui de la Vallée de l'Ariège. Il constitue un cadre de référence, dans une logique de développement durable, pour les politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, d'emploi, de mobilité ou encore d'environnement.



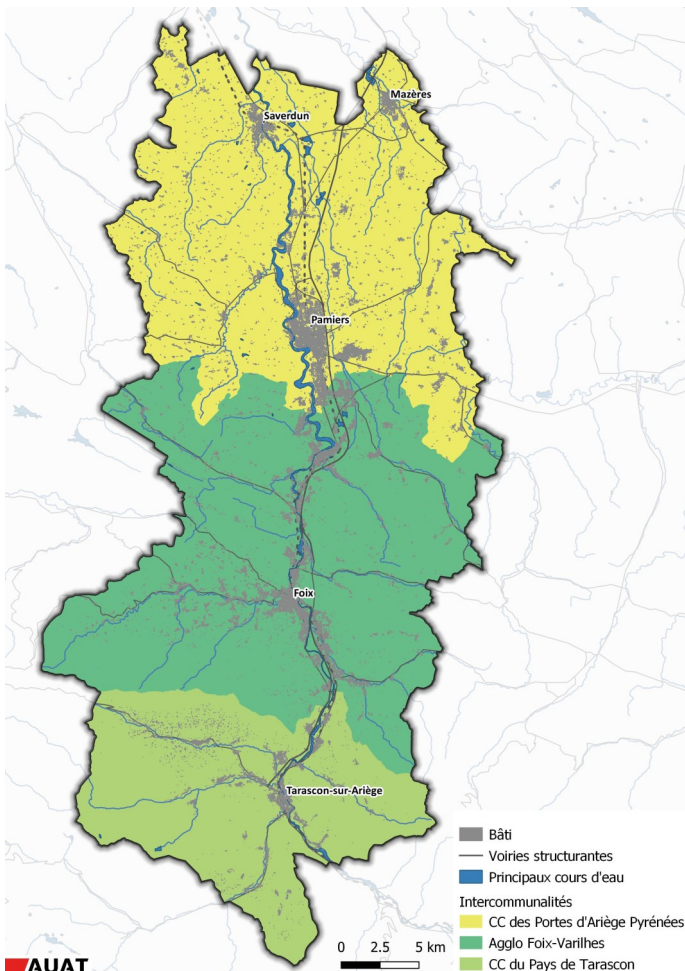
Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

- **Stratégique et politique** (vision prospective à horizon de vingt ans). En effet, ce SCoT est à jour de la Loi ELAN qui a parmi de moderniser ce document.
- **Spatiale et planificatrice** (stratégie globale d'aménagement durable du territoire et affirmation de grands principes d'aménagement dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental),
- **Réglementaire** (il s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur, conformément au Code de l'Urbanisme),
- **Collective et partenariale** (une élaboration itérative, concertée et multi-partenariale).

Pour autant, le SCoT n'est pas :



- *Un « super PLU »* comme il n'est pas une « juxtaposition de PLUi ». En effet, il ne détermine pas de zonage à l'échelle parcellaire, mais des orientations et des objectifs. Par ailleurs, il donne un cadre aux autres politiques publiques locales, qui doivent être compatibles avec lui.
- *Un document de programmation*, au sens qu'il ne programme pas la réalisation de travaux, d'aménagements ou d'équipements.
- *Un document sectoriel*, il traite de l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire et n'est ainsi pas « spécialisé » sur certains sujets comme un schéma économique ou un programme de l'habitat.



Le SCoT est composé de 2 documents principaux :

- Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** constitue le projet politique. Il expose les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement à un horizon de 20 ans,
- Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, avec son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (**DAACL**) définit les modalités d'application réglementaire des politiques d'urbanisme et d'aménagement affichées dans le PAS.

D'autres pièces viennent alimenter le SCoT, dont le **diagnostic territorial**, **l'état initial de l'environnement**, **l'évaluation environnementale**, **la justification des choix retenus**, ainsi que le **Programme d'Action** qui vise à accompagner la mise en œuvre de ce schéma.

2. Un territoire vieillissant dont l'attractivité résidentielle s'érode

Une croissance démographique ralentie depuis 10 ans

+0,42 % / an



+ 329 hbts / an
2010-2021

1999-2010

+1,53%/an

+1 006hbts/an

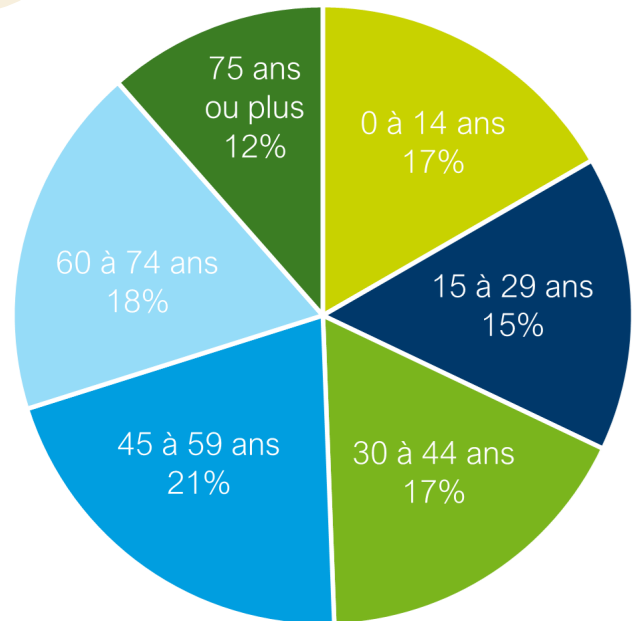
3x
moins



Habitants en 2021

Le nombre d'habitant ne cesse d'augmenter, entre 2010 et 2021, ce sont 329 nouveaux habitants par an qui ont été accueillis. Cependant le territoire perd en attractivité car le taux de croissance annuel enregistré sur cette période est trois fois moins important que sur la période précédente.

Population de la Vallée par tranche d'âge en 2021.
Source : INSEE RP 2021



Cet essoufflement démographique est conforté par la constante arrivée de nouveaux habitants depuis 50 ans, principal facteur de la croissance démographique. Sur la dernière décennie, 2010-2021, ce solde migratoire contribue même à hauteur de 94% à la croissance démographique. Ainsi, il compense un solde naturel déficitaire (naissances/décès).

Cependant ces nouvelles arrivées sont pour grand nombre des pré-retraités ou retraités. Cela alimente le phénomène de **vieillesse de la population**. Le territoire peine ainsi à attirer de jeunes profils et maintenir les actifs des classes moyennes et classes moyennes supérieures (CSP+).



ENJEUX IDENTIFIÉS

- * Le renouvellement de la population face au constat d'un vieillissement démographique qui s'accélère
- * La diversification des profils socio-économiques.



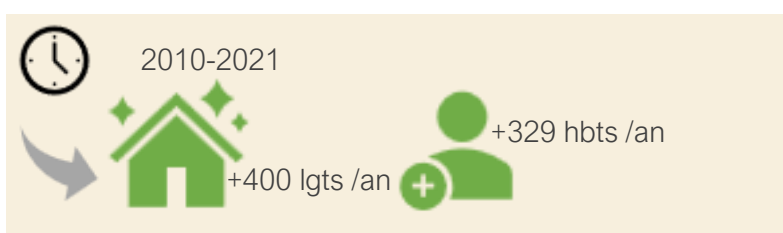
30% des habitants ont plus de 60 ans en 2021

+ 23 %
depuis 2010

Une dynamique de construction qui poursuit sa croissance malgré le ralentissement démographique

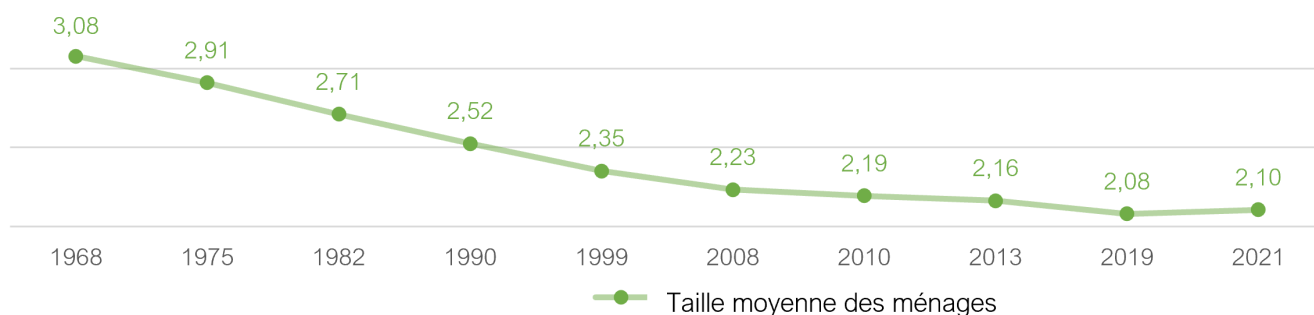


Le nombre de logements ne cesse d'augmenter grâce à l'arrivée de nouvelles populations, mais également en raison du phénomène de **des-serrement des ménages**. Les facteurs de ce phénomène sont variés : séparations et augmentation des familles monoparentales, augmentation du nombre de célibataires, décohabitation plus rapide des jeunes quittant le domicile parental, vieillissement marqué de la population sur le territoire de la Vallée (...). Au cours des 10 dernières années, la taille moyenne des ménages est passée de 2,19 personnes à 2,10.



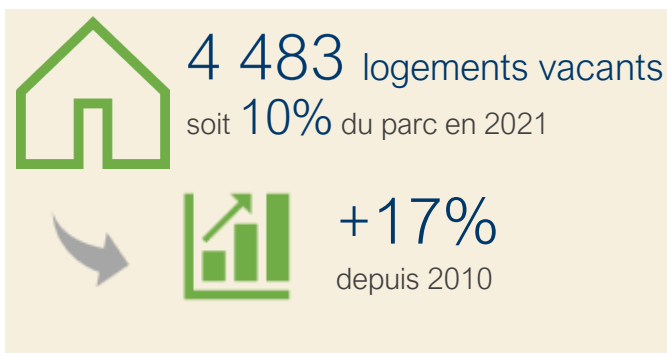
ENJEUX IDENTIFIÉS

- * La cohérence entre le développement du parc de logements et l'accueil démographique
- * La capacité du territoire à répondre aux divers besoins en logements et à faciliter le parcours résidentiel des habitants



Un territoire à « ré-habiter »

En 2021, un tiers des communes du territoire a un taux de **vacance** supérieur à 10%. Ce taux varie fortement entre les communes du territoire sans explication géographique ou urbaine directe, et ce, malgré la mise en œuvre de politiques volontaristes d'amélioration de l'habitat en cours sur les trois intercommunalités.



2 640 résidences principales privées potentiellement indignes



- ➔ 8% du parc des résidences principales privées en 2017,
- ➔ 6 400 habitants,
- ➔ Dont 845 situés dans les « plus mal logés ».

ENJEUX IDENTIFIÉS

- * Le renouvellement urbain et/ou la revitalisation des communes
- * La définition de modalités d'accueil de population sur le territoire dans les 20 ans à venir pour limiter la dilution de l'urbanisation et le mitage des espaces agro-naturels
- * Une offre suffisante et adaptée pour les ménages en situation précaire et l'enjeu de la mixité sociale et d'un territoire solidaire

3. Un front territorial structuré par la vallée de l'Ariège

Des habitants situés dans le corridor de la Vallée

L'analyse de l'accueil démographique par commune illustre un constat avec un gain de population sur les communes du corridor de la Vallée, profitant de l'accessibilité à la RN20, et de la proximité de l'emploi.

Les communes de la plaine, en frange Nord du territoire, voient également leur population augmenter, bénéficiant d'une proximité entre Pamiers et Mirepoix via la RD119.

A l'inverse, on observe une **décroissance de la dynamique démographique du Nord au Sud**. Outre Tarascon-sur-Ariège, les communes du pôle Tarasconnais (comme à Quié ou Surba par exemples) perdent toutes des habitants (-287 habitants, soit -0,38%/an entre 2010 et 2021).

Des déplacements concentrés le long de la RN 20

La route nationale 20, qui traverse et dessert l'ensemble du territoire, permet de se raccorder au réseau autoroutier national pour rejoindre Toulouse mais également l'Andorre et l'Espagne.

Cette route concentre l'essentiel du trafic routier du territoire du SCoT, son flux croît au fur et à mesure que l'on se rapproche de la **métropole toulousaine**.

Cette grande accessibilité repose à la fois sur la poursuite de la mise en **2*2 voies** de la RN20 pour faciliter les échanges franco-espagnols mais également par la présence de la **voie ferrée** desservant le territoire du nord au sud, grâce à la présence de 7 gares ou haltes SNCF.



ENJEU IDENTIFIÉ

* L'amélioration de la « grande » accessibilité

Un développement économique contrasté

Avec 32 000 emplois, la vallée de l'Ariège est globalement bien dotée en emplois, et enregistre des tendances passées positives avec un **renforcement du nombre d'emplois**.

Ce renforcement de l'emploi est dû à la diversité des spécificités du tissu économique présente sur le territoire. Cependant, leur répartition géographique hétérogène implique une évolution **contrastée entre les trois intercommunalités**.

L'activité au nord du territoire est tournée en premier lieu vers l'administration publique et les activités de fabrication (fortement représentées avec 1 800 emplois, notamment en industrie des matériaux et métallurgie, électronique, aéronautique et industrie tournée vers l'énergie). Les activités de l'Agglo sont également tournées vers l'administration publique, la santé et l'action sociale. Le Pays de Tarascon est quant à lui plus tourné vers une économie résidentielle, les services de proximité et le BTP.

Enfin, l'ensemble du territoire bénéficie d'un **tissu artisanal dense** qui s'est installé de façon équilibrée avec la répartition démographique et urbaine.

75% des communes = 6% de l'emploi

50% des emplois sont à Foix et Pamiers



Les entreprises de distribution et de transport logistique sont également bien présentes, offrant près de 3 000 emplois.



ENJEU IDENTIFIÉ

* La diversification des filières, pour une meilleure stabilité économique

Une armature commerciale polarisée dans la vallée

115 000m²

Surface de vente en grandes surfaces

1,44 m² de surface de vente/habitant

(0,9 en moyenne à l'échelle nationale)



marqués par la vacance commerciale, constituent un atout de taille pour accueillir de **nouveaux commerces dans leur centre-ville**.

De façon complémentaire, il faut mentionner l'existence d'une forte **disparité** dans la configuration géographique de l'offre commerciale. En effet, 67 des 96 communes de la Vallée ne présentent aucun commerce, ce qui pose pour certains habitants, notamment ceux dépendants en matière de déplacement, la question de l'accès à l'offre commerciale. L'offre de proximité a tendance à s'implanter de façon déportée, **le long des axes routiers et loin des centres-bourgs et centres-villes**.

Attirant près de 80% des consommateurs, les pôles commerciaux de périphérie, localisés le long de la RN20 sont des acteurs majeurs du **dynamisme commercial**. Cependant, l'offre de grandes surfaces est arrivée à **maturité** sur le territoire.

Les grandes centralités du territoire (Foix, Pamiers et Tarascon) ainsi que les pôles secondaires, fortement



ENJEU IDENTIFIÉ

- * Le recentrage de l'offre commerciale

Des Zones d'activités économiques diversifiées et conséquentes, déconnectées

La localisation des ZAE met en évidence la relative **concentration** des parcs d'activités (dont les plus importants) le long de la vallée de l'Ariège (75% des zones sont situés à proximité de l'axe RN20/A66), au Nord de Foix (triangle Pamiers-Verniolle-Varilhes) et sur les principaux pôles d'emplois que sont Foix et Pamiers.

Ces zones ont notamment vocation à apporter une **réponse de proximité** pour satisfaire les besoins d'un tissu économique local principalement composé de TPE et de micro entreprises qui y trouvent le moyen de poursuivre leur développement. Leur vocation est majoritairement mixte, commerciale et artisanale.

Le territoire fait actuellement face à une **pénurie de foncier** aménagé et donc commercialisable, ce qui contraint l'implantation de gros projets.

66 ZAE

40% de l'emploi privé



ENJEUX IDENTIFIÉS

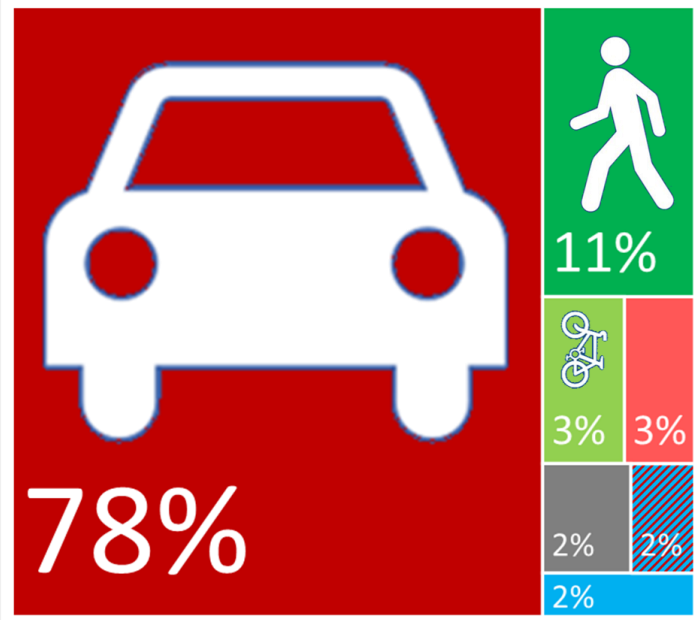
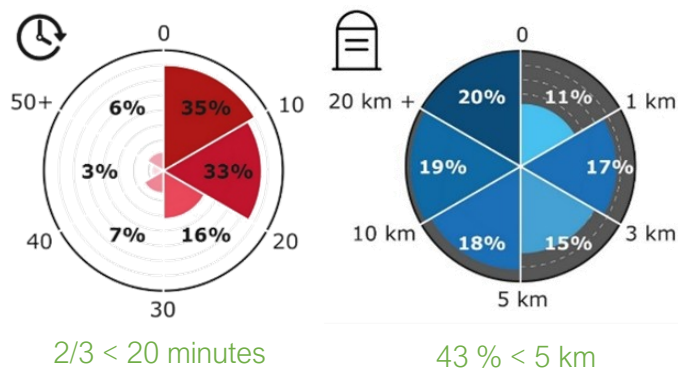
- * Le renouvellement des sites économiques
- * La disponibilité foncière à vocation économique
- * L'insertion de pistes cyclables et de transports en commun



4. Une empreinte carbone en diminution

Un usage encore timide des alternatives à la voiture

Plus d'un tiers des déplacements domicile-travail sont intra-communaux et donc souvent compatibles avec la pratique de la **marche à pied et/ou du vélo** en raison des distances à parcourir relativement courtes, cependant l'usage de la voiture reste dominant.



Si la voiture individuelle est essentielle pour la Vallée de l'Ariège, certains déplacements peuvent et sont progressivement réalisés à pied, à vélo ou en train, grâce à la mise en place du **Plan Global de Déplacement** réalisée à l'échelle de la Vallée de l'Ariège.

Dans ce sens, le Syndicat de SCoT a approuvé un **Plan vélo** déterminant 75 axes à aménager dans les prochaines années afin de mettre en place des itinéraires continus pour une pratique tant utilitaire que de loisirs et touristique.

Également, la ligne de **train Toulouse – Latour-de-Carol** permet de répondre à des trajets quotidiens domicile / travail / étude / achat / loisirs :

- 20 A/R quotidiens pour Pamiers.
- 16 A/R quotidiens pour Foix.
- 10 A/R pour Tarascon-sur-Ariège.

Ainsi, cette ligne est un véritable atout pour le territoire, par les flux issus de la mobilité interne, et constitue une porte d'entrée pour de nombreux visiteurs extérieurs.

D'après les données annuelles de fréquentation des gares, en 2019, environ **753 344** voyageurs ont emprunté le TER depuis ou vers une des gares de la Vallée de l'Ariège, contre **1 106 627** voyageurs en 2023. Cette offre TER cadencée vers Toulouse permet également d'accéder à la gare Matabiau et à l'aéroport de Toulouse Blagnac, 3ème aéroport de province. Également, l'arrivée de la LGV à Toulouse, prévue en 2032, aura ainsi des impacts positifs sur l'accessibilité du territoire ariégeois.

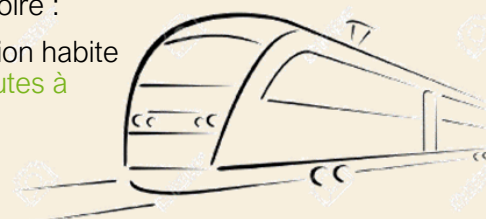
Afin d'améliorer cette connexion entre les différents modes de déplacement, le **Plan Global de Déplacement** a identifié trois nouveaux pôles d'échanges multimodaux, en complément des gares de Pamiers et Foix, déjà aménagées : **Saverdun, Varilhes et Tarascon-sur-Ariège**, disposant de fortes capacités d'amélioration. L'objectif est d'y **faciliter les correspondances** entre les différents modes, en favorisant les alternatives à la voitures individuelle, et en proposant des services aux usagers et des espaces d'attente agréables et commodes tout en engageant une réflexion sur le tissu urbain environnant.

Ces trois secteurs viendront conforter l'accès aux zones d'emploi depuis les futurs PEM, depuis Saverdun vers les zones d'activités et Mazères, depuis Varilhes vers la zone Delta Sud et le CHIVA, et depuis Tarascon vers les zones d'emploi locales et les destinations touristiques.

Sur le territoire du SCoT, l'offre de train est complétée par une offre de **cars** interurbains, d'un réseau de **bus** sur le territoire de l'agglomération et des transports à

Le réseau ferré bénéficie à la quasi-totalité de la population du territoire :

- 14 % de la population habite à moins de **15 minutes à pied d'une gare**
- 32 % à **vélo**
- 97 % en **voiture**





la demande (TAD).

L'amélioration des déplacements au sein du territoire de la Vallée de l'Ariège se joue également à travers l'aménagement des espaces publics. Les cœurs de ville des centralités développent les espaces de circulations apaisées.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- * La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre
- * L'amélioration de la « grande » accessibilité
- * La diversification des modes de déplacement pour les habitants au sein de leur territoire

Le déploiement progressif de mesures en faveur de la sobriété énergétique

Les secteurs résidentiel et tertiaire sont les principaux **consommateurs d'énergie** sur le territoire (47% des consommations d'énergie), suivis par les transports dont la part a diminué légèrement (30% contre 33% lors de l'élaboration du SCoT de 2015).

Cependant, la Vallée de l'Ariège **produit** aussi beaucoup d'énergie grâce aux équipements hydroélectriques en particulier.



1/3 provenant de l'hydroélectricité

1/4 issu de la cogénération bio-masse



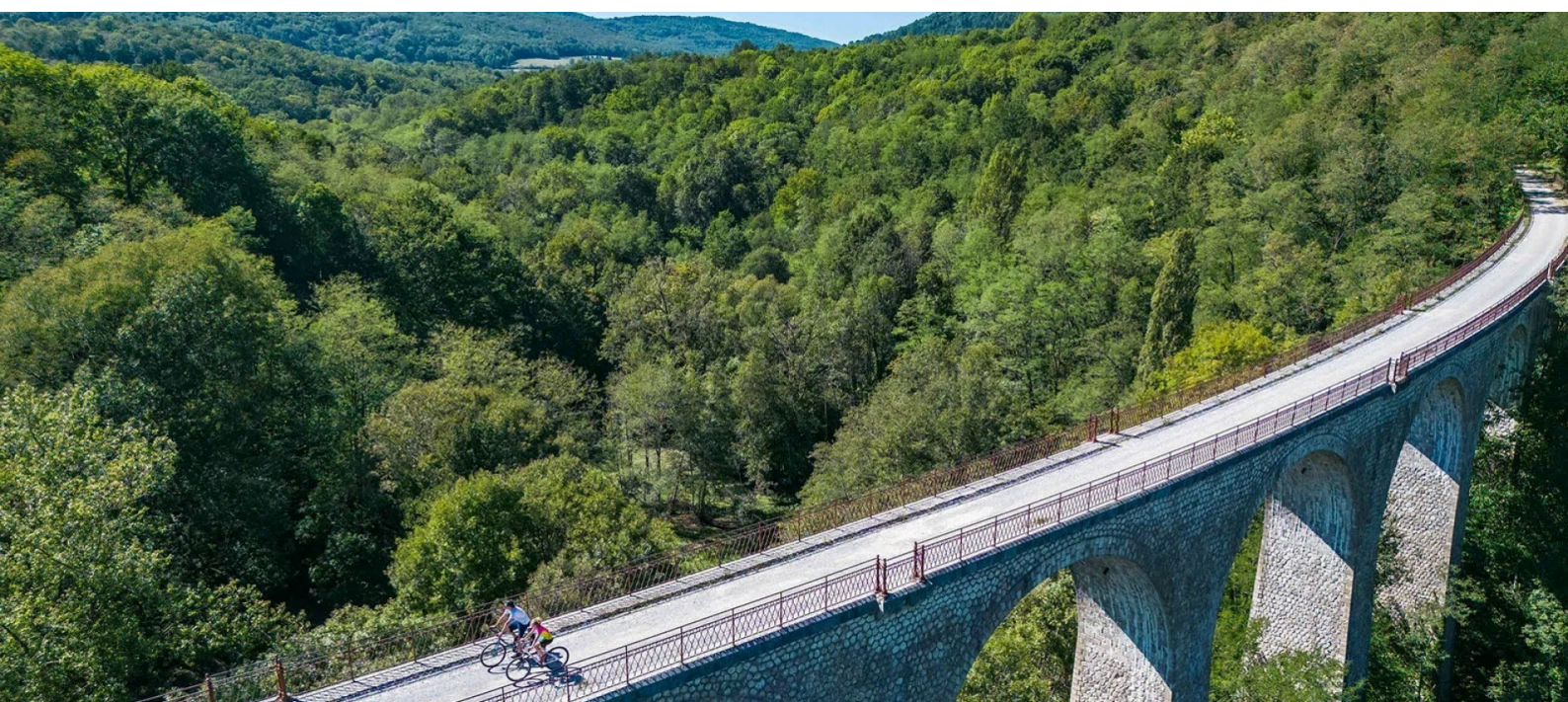
1/4 provenant du bois de chauffage

Dans ce sens, le territoire dispose d'un **Plan Climat Air Energie** qui s'inscrit dans la trajectoire REPOS de la Région Occitanie qui s'engage dans un scénario d'une « Région à énergie positive à l'horizon 2050 ».

Cette stratégie de développement des énergies renouvelables poussera à faire des choix stratégiques

ENJEU IDENTIFIÉ

- * Le renforcement des actions en faveur de la sobriété énergétique
- * La production d'énergies renouvelables équilibrée



5. Des risques pour la santé susceptibles de s'aggraver

Vers une aggravation des risques majeurs naturels

Le changement climatique a des impacts sur la santé. Les 8 principaux risques sanitaires qu'il est susceptible de renforcer sont : la dénutrition, la chaleur, les infections transmises par l'alimentation et l'eau, les événements météorologiques extrêmes, la santé professionnelle, les maladies infectieuses, la qualité de l'air et la santé mentale.

Par conséquent, le Syndicat s'est engagé dans une démarche d'adaptation au changement climatique permettant de mettre en lumière les vulnérabilités du territoire et de planifier des actions pour anticiper les risques.



2/3 du territoire concerné par le risque inondation = 71 communes

Seules 34 communes ont un PPRN (plan de prévention du risque naturel).

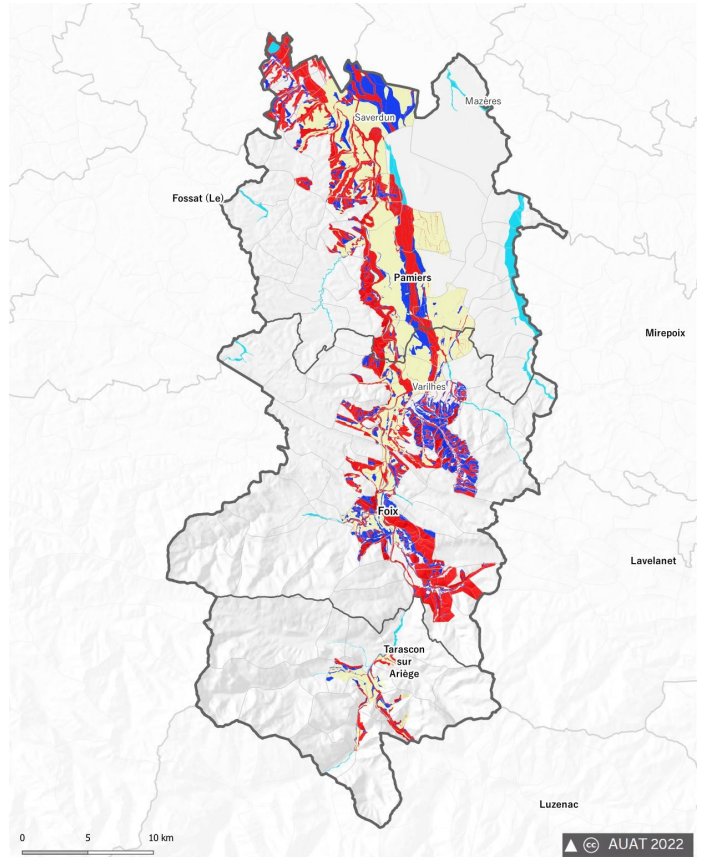
Les scénarios de prospective climatique prévoient une augmentation de la fréquence et de la force des phénomènes météorologiques extrêmes : vagues de chaleur, sécheresses, pluies intenses, vagues de froid/gelée tardives, fortes grêles, voire tempêtes

Demain, les risques naturels majeurs sur le territoire proviendront donc des inondations et des mouvements de terrains (liés aux coulées de boues, effondrement de berges, effondrement/coulées sur routes etc.). Par ailleurs, les phénomènes de sécheresse impacteront plus fortement le nord du territoire, à l'inverse, des phénomènes de feux de végétation tournés vers le Sud et ses massifs boisés.



ENJEU IDENTIFIÉ

- * L'acceptation des risques majeurs du territoire et prise en compte de leur renforcement



Zonages PPRN sur le territoire (source : DDT 09)

Zone blanche
Zone bleue
Zone rouge
Zones inondables non réglementées (Cartographie informative des zones inondables)



Plus de 3 750 bâtiments localisés en zone inondable : 2 800 à vocation d'habitat (5,9% du territoire).

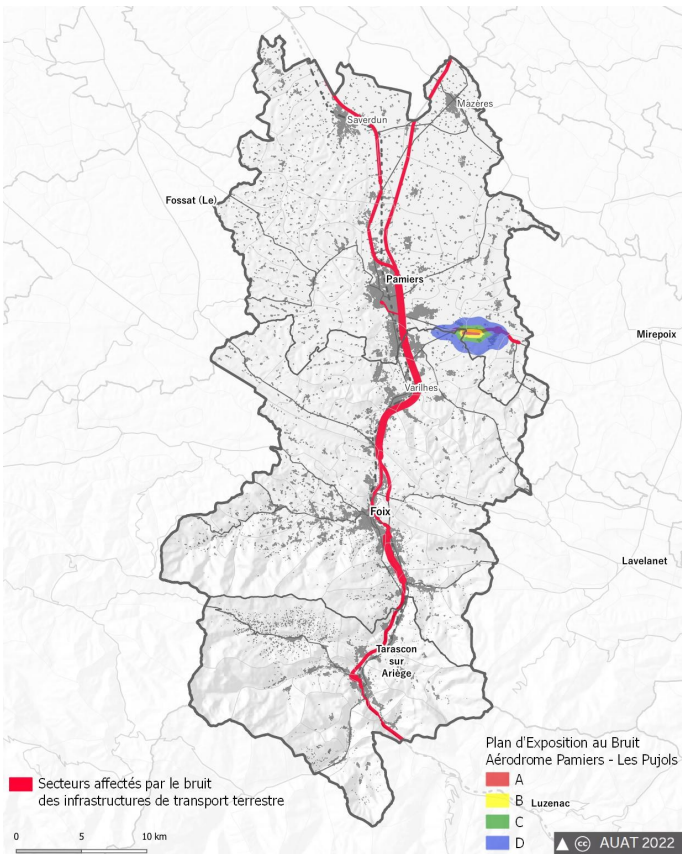
4,5% des bâtiments construits en zone inondable depuis 2015 (soit 67 constructions dont 50 à vocation d'habitat).

Des activités humaines sources de nuisances



La concentration du **trafic routier** peut générer localement des nuisances pour les villes et villages traversés dans la mesure où les routes n'ont pas toujours été dimensionnées pour le trafic qu'elles supportent. Sur le territoire du SCoT, ce sont les axes le long de la vallée de l'Ariège qui constituent les plus importantes sources de nuisances sonores. Pour cela, des études sont en cours pour lutter contre cela sur la RN20, l'autoroute A66 (Pamiers) jusqu'à la RD117 (St Paul de Jarrat), soit un tronçon de 20 km. Les principales nuisances se situent entre Saverdun et St Paul de Jarrat.

Les communes de Coussa, La Tour du Crieu, Les Issards, Les Pujols, St Amadou et Verniolle sont par ailleurs concernées par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) des aéronefs de **l'aérodrome de Pamiers – Les Pujols**.



Le territoire est aussi concerné par le **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** se fait essentiellement par voie routière (2/3 du trafic) et ferroviaire (1/3 du trafic). Sur le territoire, le risque TMD concerne :



- Les routes départementales : RD 14, RD 624, RD 11, RD 119, RD 117 ;
- La route nationale : RN 20 ;
- L'autoroute : A 66.

Un autre risque présent sur le territoire est la rupture de barrage. En effet dans le département de l'Ariège il existe **5 grands barrages** (Montbel, Orlu, Auzat, Siguer, Aston). Aucun n'est situé sur le territoire du SCoT, néanmoins, en cas de rupture d'un de ces barrages, la vallée de l'Ariège et de l'Hers sont les premières concernées, étant donné que ces barrages sont situés sur la partie amont de leurs bassins versants.



Le territoire du SCoT compte également 29 établissements industriels sous régime d'autorisation répartis sur 14 communes, dont **une installation SEVESO** seuil haut sur la commune de Mazères réglementée par un Plan de Prévention des Risques Technologique, correspondant au site du groupe Larcoix.



Les bases nationales répertorient dans le périmètre la Vallée de l'Ariège :

- 638 sites accueillant ou ayant accueilli une activité potentiellement polluante. Parmi eux, 38% sont encore en activité.
- 10 sites sur le territoire appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif en raison de leur pollution avérée.

Cependant, les émissions de polluants atmosphériques sont globalement en baisse sur le territoire de la Vallée de l'Ariège depuis 2008 (-30% de tonnes émises par an tous polluants confondus).



ENJEU IDENTIFIÉ

- * La réduction des nuisances et pollutions pour les populations qui y sont exposées

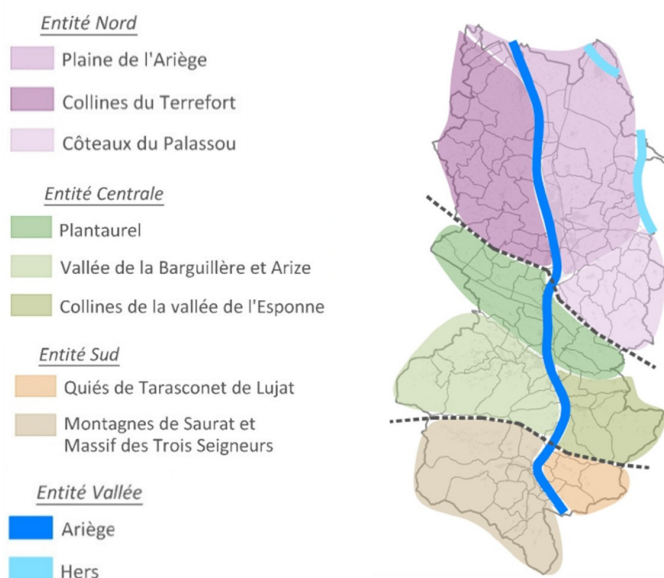
6. Un patrimoine naturel, remarquable et ordinaire vecteur de l'identité ariégeoise

Une forte diversité des milieux naturels

La grande variété de milieux naturels du territoire provient à la fois de la diversité des **conditions géographiques et climatiques** (mélange de plaines, de coteaux et de relief de montagne), mais aussi des **activités humaines** qui y sont implantées (agriculture extensive tournée vers l'élevage et la polyculture sur les coteaux, et intensive sur la basse vallée marquée par les cultures céréalières).

Ces milieux naturels ariégeois sont caractéristiques à plusieurs titres :

- Ils sont les **marqueurs paysagers emblématiques** de la vallée de l'Ariège qui définissent ce cadre de vie apaisé pour les habitants actuels et futurs, et constituent aussi l'attractivité touristique du territoire (secteur économique important).
- Par ailleurs, ces milieux abritent une **diversité écologique importante**, véritable patrimoine naturel du territoire, constitué à la fois d'espèces emblématiques et d'une nature ordinaire diversifiée.



ENJEU IDENTIFIÉ

- * Le maintien de la mosaïque de milieux constitutifs du territoire



La Gazette Ariégeoise

Des continuités écologiques étendues

Le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège bénéficie à la fois d'une biodiversité très riche composée d'une nature ordinaire abondante et d'une richesse spécifique importante.

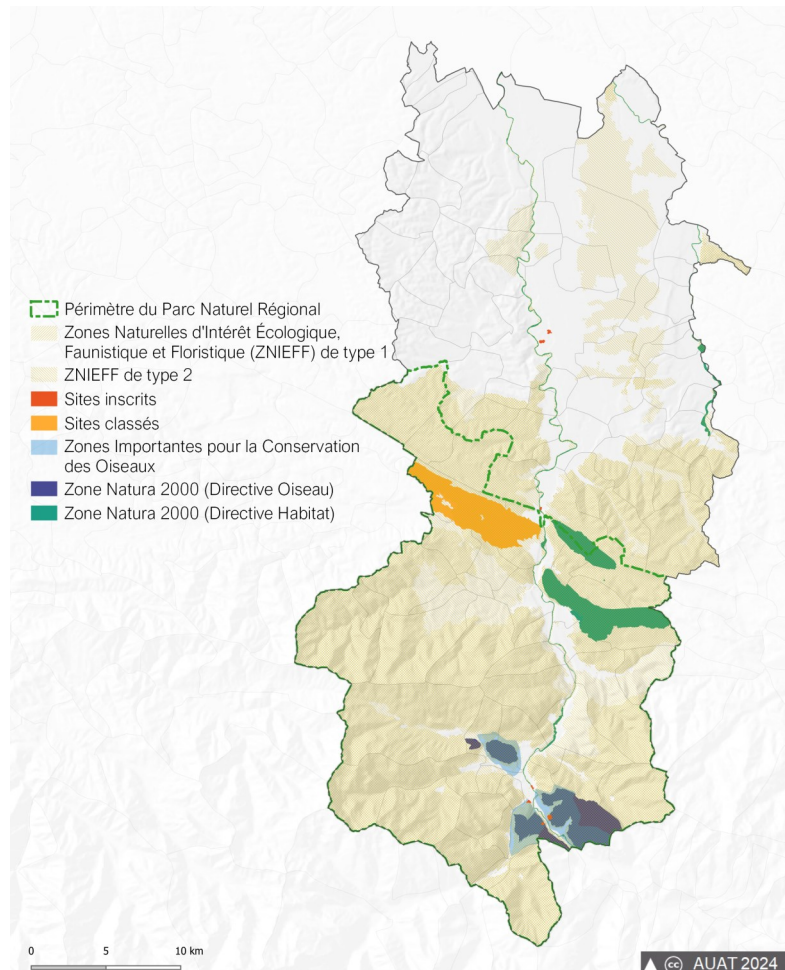
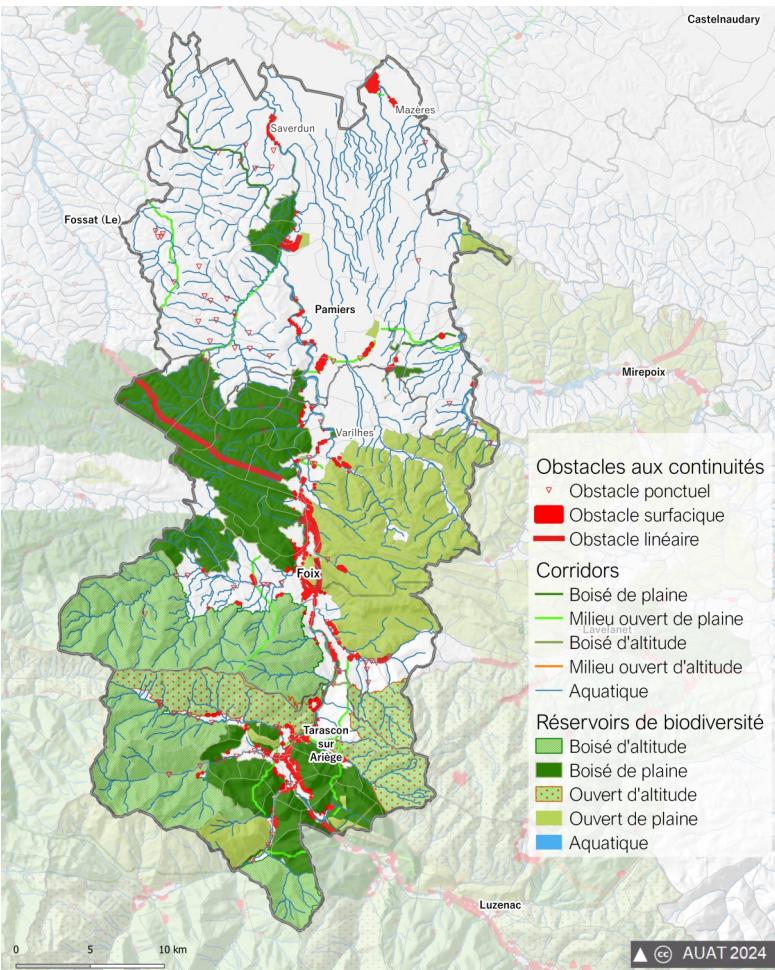
Cet ensemble constitue un maillage écologique au sein duquel **corridors et cœurs de biodiversité sont interconnectés** pour former des continuités écologiques. Or, les continuités Est-Ouest sont rendues difficiles le long de l'axe Ariège, du fait du cumul d'infrastructures de transport (source de mortalité animale), de la conurbation des principaux pôles urbains et, dans une moindre mesure, des ouvrages hydroélectriques implantés. La préservation de ces habitats est importante puisqu'ils sont des lieux de circulation, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces protégées, voire endémiques au territoire.

Au-delà des secteurs naturels identifiés et réglementés, les milieux humides (même de petite taille) détiennent eux aussi des fonctions fondamentales (épuration des eaux, cœurs de biodiversité, îlot de fraîcheur et stockage des eaux pluviales).

31 communes dans le PNR
14 de + dans la charte révisée
40 ZNIEFF
4 zones NATURA 2000

ENJEUX IDENTIFIÉS

- * La protection des continuités écologiques existantes
- * Le renforcement des éléments constitutifs du maillage écologique



7. Des ressources naturelles conséquentes

De nombreuses ressources ayant une valeur économique



40 700
hectares

52 % d'espaces forestiers
78 % en gestion privée

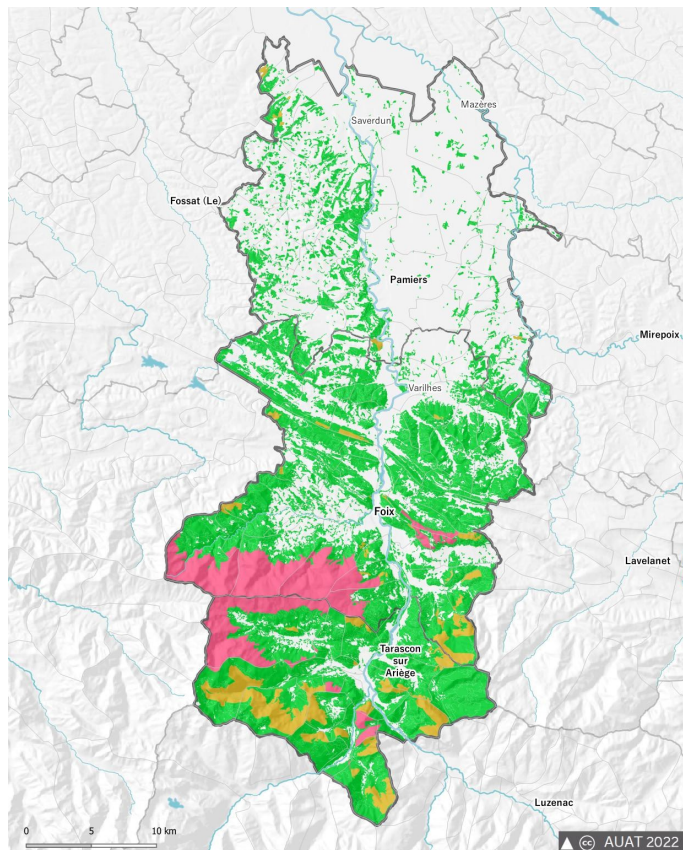
D'une part, les **massifs forestiers**, notamment très présents sur la moitié sud du territoire, constituent une grande richesse écologique mais aussi économique au regard de la diversité de milieux géographiques et des conditions climatiques.

+ de 50% du territoire Tarasconnais et du Pays de Foix Varilhès

11% pour la CCPAP.

Pour autant, la récolte de bois est faible au regard de la production annuelle naturelle. Ces forêts, principalement privées, sont **fortement morcelées**, peu exploitées et dont la gestion appelle des mutations. Leur entretien est pourtant nécessaire afin d'éviter l'enfrichement et la fermeture de ces milieux, ce qui accroît le risque d'incendie, déjà plus important du fait d'épisodes de sécheresses amplifiés par le réchauffement climatique.

L'**extraction de matériaux** est une ressource importante du territoire, qui compte 9 carrières en activité sur 683 hectares, principalement dédiées aux granulats. Ces exploitations, situées en milieux alluvionnaires ou en roches massives, soutiennent l'économie locale, notamment le secteur du BTP. Aucune nouvelle carrière n'a été autorisée récemment, des extensions ont été approuvées dans le cadre d'Arrêtés Préfectoraux en cours de validité. Les carrières doivent respecter des obligations issues de la législation sur les ICPE, ainsi que le Schéma Régional des Carrières approuvé en 2024.



Repartition des types de propriétés forestières

- Forêts privées et autres
- Forêts domaniales
- Autres forêts publiques



ENJEU IDENTIFIÉ

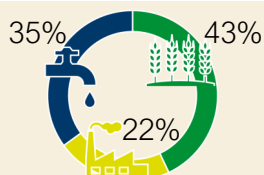
- * La gestion soutenable des ressources naturelles du territoire

L'eau, une ressource sous pression



Volumes prélevés
annuels en fonction des
usages (moyenne 2003-
2020)

source : l'agence de l'eau



Sa situation en tête de bassin versant confère en principe au territoire une abondance et une qualité de la ressource en eau. Cependant, selon le projet PIRAGUA, étudiant le cycle de l'eau dans les Pyrénées, à cause du **changement climatique**, les rivières des Pyrénées auront des débits annuels de plus en

plus faibles, jusqu'à -15% d'ici 2040, voire -20% à la fin du siècle.

Concomitamment, les activités humaines pèsent sur cette ressource vitale entraînant un **état non optimal** de certaines masses d'eau. En cause, les rejets domestiques, combinés à des défaillances des systèmes d'assainissement implantés, mais aussi l'activité agricole intensive, source de pollutions diffuses.

Par ailleurs, la **pression** sur la ressource s'accroît avec l'arrivée de nouveaux habitants, mais aussi avec les problèmes d'irrigation rencontrés par les

agriculteurs face aux effets du réchauffement climatique, qui va perdurer...

Tous usages confondus, ce sont les **eaux de surface** qui sont majoritairement sollicitées, alors que les eaux des nappes, et les retenues représentent moins d'un quart de la ressource. Ceci peut s'expliquer par le fait que la nappe alluviale de l'Ariège est polluée par les produits phytosanitaires et donc moins sollicitée.

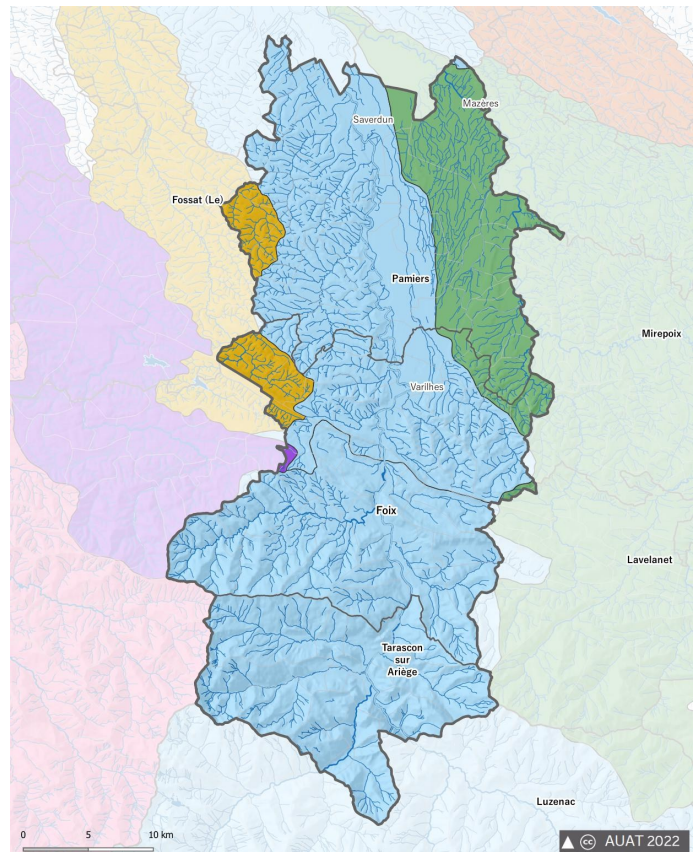
14% des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique

35% sont en état écologique moyen

Ainsi l'étude de vulnérabilité des bassins versants au risque climatique fait apparaître un **corridor très vulnérable** qui encadre la Garonne autour de Toulouse et se prolonge au Sud en amont sur les bassins versants de la basse vallée de l'Ariège.

ENJEU IDENTIFIÉ

- * La rationalisation des prélèvements et la reconquête de la qualité de la ressource en eau



Sous bassins versants



Des terres agricoles menacées

Les climats, les reliefs et les sols ont amené les exploitants à développer une agriculture forte et diversifiée différente selon les zones du territoire.

Si de nombreuses parcelles pâturées ont été abandonnées, une partie d'entre elles ont en revanche été converties en terres arables depuis 1970. Une grande partie des exploitations agricoles se sont donc spécialisées vers les grandes cultures, au détriment de la polyculture élevage.

Cependant, l'artificialisation explique en partie la **diminution de 10% de surface agricole** entre 1970 et 2010, qui est plus élevée que celle observée à l'échelle départementale (7%) (cf. Cahier foncier). Fait notable, une autre part de cette perte provient de l'abandon global du pastoralisme au sein de ce territoire.

ENJEU IDENTIFIÉ

- * L'accompagnement des mutations agricoles
- * La régulation des projets agrivoltaïques et des centrales photovoltaïques au sol



L'agriculture, c'est :

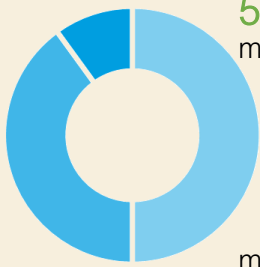
12,3% des actifs ayant un emploi sur le territoire de la Vallée de l'Ariège

- 747** chefs d'exploitation,
- 127** cotisants solidaires,
- 2 956** salariés du secteur agricole (production et hors production).

8. Une rupture annoncée du développement foncier

Une consommation foncière marquée sur l'ensemble du territoire

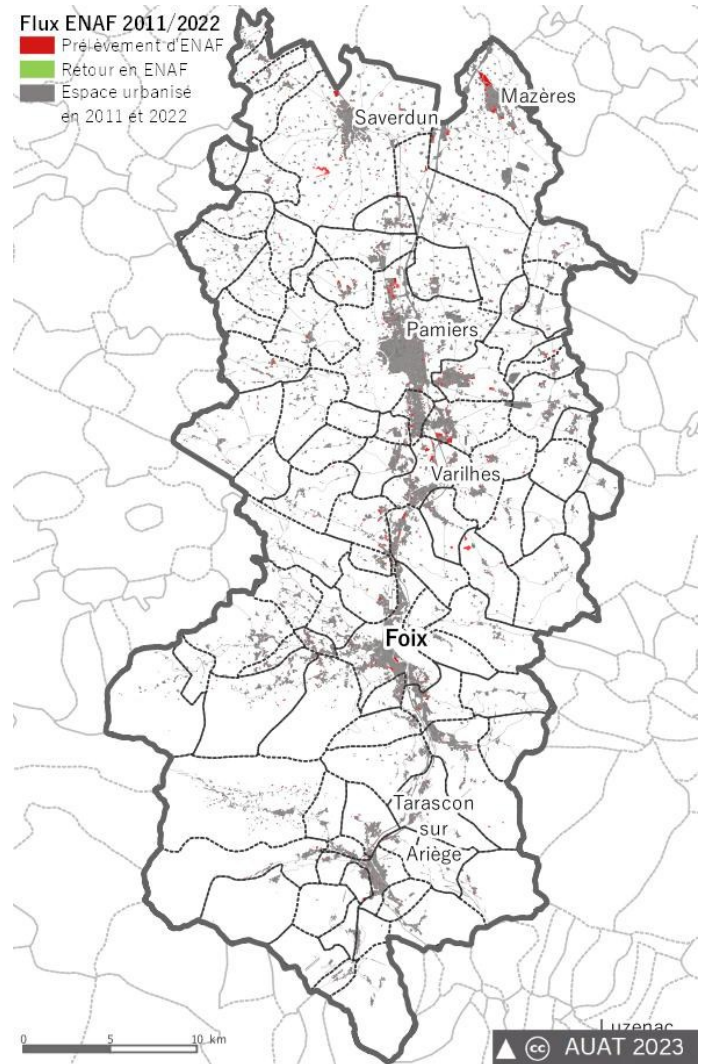
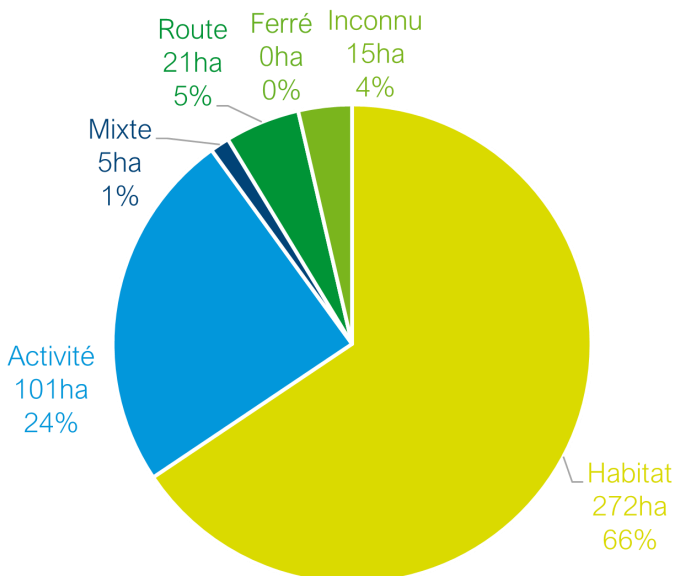
30 hectares ont été prélevés en moyenne sur les espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années



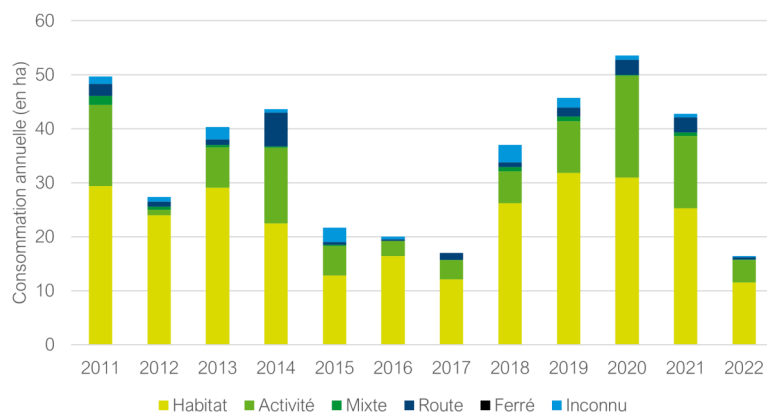
50% des espaces sont consommés sur le territoire de la Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées
 40% L'agglomération Foix-Varilhes
 10% Communauté de Communes du pays de Tarascon

La proximité de la Métropole toulousaine au nord-ouest explique les prélèvements d'ENAF graduels entre le nord et le sud du territoire, et qu'ils se concentrent surtout le long des routes provenant du nord du territoire. La dilution des espaces artificialisés intéresse une grande majorité des communes du territoire par l'extension de zones d'habitat, de zones économiques qui contribuent à la disparition et au mitage de terres nourricières et d'espaces naturels.

Consommation d'ENAF par destination sur le SCoT de la Vallée de l'Ariège entre 2011 et 2022
 Sources : Fichiers Fonciers au 1er janvier 2023 corrigés



Consommation annuelle d'ENAF par destination sur le SCoT de la Vallée de l'Ariège entre 2011 et 2022
 Sources : Fichiers Fonciers au 1er janvier 2023 corrigés sur l'année 2011



Un développement urbain récent tranchant avec le visage historique de la Vallée de l'Ariège

La périurbanisation a été ces dernières décennies la cause du fort développement urbain de la Vallée.

Les dynamiques constructives qui en résultent ont conduit à une **distorsion** des tissus urbains, caractérisée par un rapport entre espace consommé et logements construits moins dense que les structures des centres anciens.

S'en est suivie une **banalisation** des paysages, où les nouveaux quartiers d'habitats et économiques souffrent d'un manque d'identité et impactent l'interface entre espaces bâtis et espaces non bâtis (franges

agricoles et naturelles). Les formes urbaines développées sont **standardisées**, souvent d'une architecture contrastant fortement avec les formes urbaines historiques et patrimoniales propres à l'Ariège.



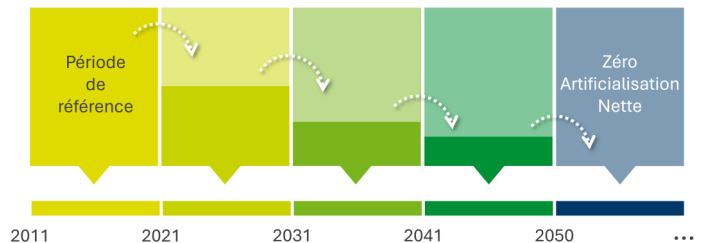
Les premiers pas de la réduction de la consommation de l'espace

La **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** est un objectif fixé pour 2050 par la loi Climat et Résilience. Il implique une réduction progressive par tranche de dix années de la surface nouvellement artificialisée. Tous les dix ans, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers doit être divisé par deux. La première échéance est 2031, ainsi la consommation autorisée entre 2021 et 2031 ne devra pas dépasser la moitié des surfaces consommées entre 2011 et 2021.

La **lutte contre l'étalement urbain** devra ainsi passer par une maîtrise de l'urbanisation, visant à limiter les extensions urbaines, à vocation résidentielle comme économique, afin notamment de préserver le foncier à vocation agricole ou naturelle du mitage. Elle devra aussi s'appuyer sur une dynamique de **désimperméabilisation** et de renaturation des sols.

Ceci suppose une politique foncière notamment afin d'identifier des secteurs privilégiés de **renouvellement urbain** ou d'intensification urbaine, afin de favoriser au niveau des polarités, la requalification des friches urbaines, la réhabilitation des logements vacants, bâtiments agricoles... Ce sont autant de leviers qui permettront de limiter les extensions urbaines et de **revitaliser** par la même, les centres-bourgs et centres-villes. Le développement économique et celui des équipements devra être partie prenante de cette dynamique de la compacité, par l'optimisation du foncier et le renouvellement des secteurs obsolètes.

Cette urbanisation devra néanmoins prendre en compte les **spécificités territoriales et les morphologies urbaines et paysagères** pour ne pas dénaturer le visage actuel de la vallée de l'Ariège. Au contraire, ces évolutions devront permettre de renouer avec des villes et villages denses et désirables (qualité architecturale, patrimoniale et paysagère), pour limiter les coûts de l'urbanisation et la paupérisation accrue des centres.



Opération : Résidence Girbet à Saverdun.

ENJEUX IDENTIFIÉS

- * Le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain
- * L'optimisation de l'usage du foncier par un renouvellement des modes d'urbanisation
- * La renaturation de la ville
- * La valorisation des franges urbaines

En conclusion

Le territoire de la Vallée de l'Ariège fait face à un ensemble de phénomènes devant être réfléchis de manière **transversale**. Qu'il s'agisse de la forte consommation d'espace naturel, agricole et forestier, de l'érosion de la biodiversité, des pressions hydriques et énergétiques, du mitage de l'espace naturel, mais également du vieillissement de la population, ou de l'usage prépondérant de la voiture, l'ensemble de ces constats doit être étudié simultanément. L'aménagement à venir du territoire doit être pensé à l'aune de l'ensemble de ces curseurs. La **re-polarisation du territoire** constitue une solution. Les centres des villes (Pamiers, Foix et Tarascon-sur-Ariège) et villages, autrefois **vivants**, sont désormais **délaissés, voire désertés** en faveur des zones d'activités et des lotissements situés en périphérie des espaces déjà urbanisés. Leur ré-appropriation permettrait de redonner vie au cœur de ces territoires. La re-polarisation du territoire aura ainsi 3 objectifs :

- ⇒ Elle vise d'abord à promouvoir une organisation territoriale œuvrant à un mode de vie soutenable, respectueux du territoire et qui permet à moyen et long terme d'inverser la tendance en matière d'évolution climatique : s'engager dans la voie de la sobriété et de la « résilience » face au changement climatique.
- ⇒ La re-polarisation du territoire fait de l'accueil économique un préalable à l'attractivité démographique et au maintien du dynamisme de la Vallée de l'Ariège. Ainsi le soutien des emplois existants et leur diversification façonnera le territoire de demain : construire un avenir économique tourné avec les habitants
- ⇒ Le dynamisme du territoire se traduit également par la mise en lumière des valeurs présentes dans la Vallée telles que le respect de l'environnement, la coopération des territoires autour de leurs caractéristiques communes et le bien vivre des habitants : penser l'attractivité du territoire autrement.

